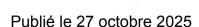
Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

#### Publié le ID: 059-215900283-20251016-DEL\_20251016\_37-DE VILLE D'AUBY - DEPARTEMEN



### Séance ordinaire du 16 octobre 2025

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifle que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

### Conseillers en exercice :

Etaient présents: Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS

**Absent**: Laurent JOVENET

## Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

# 37 - PROGRAMMATION PRE 2025 - VERSEMENT PART VILLE AU CCAS

Madame VALLIN expose à l'assemblée que dans le cadre de la programmation du PRE 2025, la convention de partenariat entre la ville et le CCAS doit être mise en place, afin de reverser la participation de la ville au CCAS qui porte et met en œuvre certaines actions du PRE. En effet, pour des raisons juridiques, le CCAS porte le dispositif PRE et reçoit donc l'intégralité de la subvention inhérente (versée par l'ANCT).

Ainsi, pour les actions portées par le CCAS, la ville participe financièrement comme suit:

Actions 2025	Part ville
Référente de parcours familles	13 897 €
S.T.E.P. (Soutien, tutorat et aide personnalisés)	9 800 €
Guidance parentale	6 825 €
Pass'Parents	570 €
Le PRE sort le grand jeu	4 881 €
TOTAL	35 973 €

Pour cela, la ville versera la somme de 35 973.00 € en une fois au CCAS.

Après avis favorables de la commission PRE du mercredi 1er octobre 2025 et du Bureau Municipal du mardi 06 octobre 2025, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID: 059-215900283-20251016-DEL\_20251016\_37-DE

- Le versement de la somme à verser au CCAS.

- la signature de la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le versement de la somme de 35 973 € au CCAS,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Le Secrétaire de Séance

Philippe VERON

Pour copie conforme, Le Maire

Bernard CZECH